



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Traité international  
sur les ressources phylogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture

## Point 16.4 de l'ordre du jour provisoire

### DIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome (Italie), 20–24 novembre 2023

## Rapport sur la coopération avec d'autres organismes et organes internationaux

### Résumé

L'Organe directeur a souligné à plusieurs reprises qu'il fallait continuer à consentir des efforts visant à promouvoir les objectifs et le rôle du Traité international en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et à faire en sorte que ceux-ci soient reconnus et soutenus par les institutions, les organisations et les processus internationaux pertinents.

Le présent document donne un aperçu de la coopération et des partenariats avec d'autres organismes et organes internationaux, ainsi que des groupes de parties prenantes pertinents, en particulier quant aux principaux faits nouveaux survenus depuis la tenue de la 9<sup>e</sup> session de l'Organe directeur.

### Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document et à donner toute indication complémentaire qu'il jugera appropriée aux fins d'une coopération continue et efficace avec les organisations compétentes et avec les organes créés par des traités, compte tenu des éléments du projet de résolution présentés en annexe, pour examen.

## I. INTRODUCTION

1. À sa 9<sup>e</sup> session, l'Organe directeur a «réaffirm[é] la nécessité de continuer à consentir les efforts nécessaires pour faire en sorte que les objectifs et le rôle du Traité international en matière de conservation et d'utilisation durable des RPGAA soient reconnus et soutenus par les institutions, organisations et processus internationaux pertinents»<sup>1</sup>.

2. Le présent document donne un aperçu de la coopération et des partenariats avec d'autres organismes et organes internationaux, ainsi que des groupes de parties prenantes pertinents, en particulier quant aux principaux faits nouveaux survenus depuis la tenue de la 9<sup>e</sup> session de l'Organe directeur. La coopération et la collaboration avec les organisations partenaires et les groupes de parties prenantes compétents se sont matérialisées sous différentes formes et à plusieurs niveaux, afin de soutenir et de faire progresser la mise en œuvre du Traité international, ainsi que d'atteindre les objectifs de celui-ci.

## II. COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES ET ORGANES INTERNATIONAUX

### A. Commission de l'Union africaine (UA)

3. À sa 9<sup>e</sup> session, l'Organe directeur s'est félicité « de l'appui continu et de la coordination assurés par la Commission de l'Union africaine à l'intention des Parties contractantes de la région Afrique en ce qui concerne la mise en œuvre du Traité international et [a] demand[é] au Secrétaire de continuer à renforcer cette collaboration [...]».

4. Le Secrétaire a continué à collaborer avec la Commission de l'UA en apportant son soutien aux Parties contractantes et aux parties prenantes de la région et en facilitant la coordination entre ces différents acteurs, notamment grâce à l'organisation de réunions préparatoires régionales et à la mobilisation de ressources visant à encourager la mise en œuvre du Traité international.

5. La Commission de l'UA a réaffirmé sa volonté de faciliter le renforcement des capacités des points focaux nationaux africains du Traité international, ainsi que des conseillers juridiques, et la promotion de la mise en œuvre du Traité international dans la région.

### B. Alliance de Bioversity International et du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT)

6. Le Secrétaire et l'Alliance entre Bioversity International et le CIAT (l'Alliance) ont poursuivi leur collaboration dans le cadre d'activités diverses, notamment le programme commun de renforcement des capacités.

7. Le secrétariat a participé à des ateliers de renforcement des capacités organisés par l'Alliance sur la mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages au niveau national à Lomé (Togo), à Harare (Zimbabwe), à Georgetown (Guyana) et, à distance, à Montevideo (Uruguay). Issus de divers groupes de parties prenantes, les participants à ces ateliers étaient notamment des fonctionnaires gouvernementaux, des exploitants, des chercheurs, des sélectionneurs et des acteurs du secteur privé et de la société civile. Une partie des ateliers était toujours consacrée à la mise en œuvre en synergie des dispositions du Traité international, de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Protocole de Nagoya de celle-ci.

8. Suite aux premières collaborations dans le cadre de l'étude sur l'interdépendance des pays dans le domaine des RPGAA<sup>2</sup> et de la cartographie des informations disponibles<sup>3</sup>, le Secrétaire, l'Alliance et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures ont lancé, au cours du dernier exercice biennal, la phase suivante, qui vise à obtenir davantage de renseignements, à perfectionner la méthode et à rendre cette méthode et les données disponibles et accessibles.

<sup>1</sup> [Résolution 14/2022 – Coopération avec d'autres organisations et organes internationaux.](#)

<sup>2</sup> Khoury, C.K., Achicanoy, H. A., Bjorkman, A. D. *et al.* 2015. *Estimation of countries' interdependence in plant genetic resources provisioning national food supplies and production systems.* Document de recherche n° 8 du Traité international. Rome, Traité international, FAO. <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/00c0a323-b29f-4fba-b821-2fcaef044609/>.

<sup>3</sup> IT/GB-8/19/15.2, *Coopération avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*, paragraphes 18 à 21.

9. Une première version, avant publication, de l'étude consacrée aux données de référence et indicateurs de mesure visant à éclairer l'élaboration de stratégies au service de la conservation et de l'utilisation des plantes qui nourrissent la population mondiale (*The Plants That Feed the World: Baseline data and metrics to inform strategies for the conservation and use of plant genetic resources for food and agriculture*) a été présentée à l'occasion de la 9<sup>e</sup> session de l'Organe directeur, en tant que document d'information, sous la cote [IT/GB-9/22/16.2/Inf.1](#).

10. Au cours de l'année 2023, le secrétariat s'est attelé à la publication officielle de cette étude et s'est consacré aux produits qui en améliorent la visibilité, notamment une page web facilitant l'accès à la grande quantité de données élaborées dans le cadre du projet, un podcast illustrant la publication et un récit interactif de la FAO. Ces différents produits seront achevés au cours du second semestre 2023 et la publication officielle de l'étude est prévue à l'occasion de la 10<sup>e</sup> session de l'Organe directeur.

11. Des représentants de l'Alliance ont continué à participer activement au processus d'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral.

### **C. Programme européen de coopération pour les ressources phylogénétiques**

12. Le secrétariat a continué à coopérer avec le secrétariat du Programme européen de coopération pour les ressources phylogénétiques et a engagé des consultations en vue du renouvellement du protocole d'accord. La collaboration portera sur la documentation relative aux RPGAA, les contributions à la mise au point de documents stratégiques et la participation à des ateliers de formation. Dans ce contexte, le secrétariat du Traité international a continué à participer activement à différentes réunions organisées au titre du Programme européen de coopération pour les ressources phylogénétiques, notamment la réunion des membres du groupe de travail chargé de la cryoconservation, tenue pour la première fois en mai 2023, la réunion des membres du groupe de travail chargé de l'avoine, afin de contribuer à la mise à jour des descripteurs de cette céréale, et la réunion des membres du Comité directeur du Programme.

### **D. Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)**

13. Au titre de la résolution 8/2011, l'Organe directeur du Traité international a demandé au Secrétaire de continuer à «encourager la coopération avec les autres organisations internationales et initiatives régionales y compris les programmes ayant trait à la biodiversité agricole, comme par exemple l'Organisation internationale de la vigne et du vin [...]».

14. Le Secrétaire a par conséquent participé à une réunion de réflexion entre les secrétariats du Traité international et de l'OIV sur les possibilités de partenariat entre les deux entités. Après les premiers contacts établis avec l'OIV, cette réunion a été organisée pour donner suite à la demande formulée par l'Organe directeur et s'est tenue au Centre de recherche sur la viticulture et l'œnologie du Conseil pour la recherche agricole et l'analyse de l'économie rurale (CREA) à Conegliano, en Vénétie (Italie). Y ont participé des représentants des secrétariats des deux organisations, notamment le Directeur général adjoint et de hauts fonctionnaires de l'OIV.

15. Les participants se sont penchés sur les possibilités de coopération technique, sur l'utilisation éventuelle des identifiants numériques d'objets comme identifiants uniques permanents dans une base de données numérique de l'OIV consacrée aux collections de vignes, ainsi qu'en ce qui concerne la *Liste internationale des variétés de vigne et de leurs synonymes* et les *descripteurs ampélographiques* de l'OIV déjà publiés, et de l'intégration possible de *Vitis* spp. dans le Système multilatéral du Traité international.

16. Les échanges entre les secrétariats du Traité international et de l'OIV devraient se poursuivre ces prochains mois afin de préciser les détails de leur collaboration. S'agissant des mécanismes de collaboration, la rédaction d'un protocole d'accord est notamment envisagée

## **E. Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)**

17. Au cours du présent exercice biennal, la collaboration avec l'UPOV s'est concentrée sur la foire aux questions (FAQ) relative aux interactions entre le Traité international, la CDB et l'UPOV.

18. À sa 9<sup>e</sup> session, l'Organe directeur a «demand[é] au Secrétaire de terminer le plus tôt possible les travaux demandés au paragraphe 10 de la résolution 12/2019 et de faire rapport à l'Organe directeur, à sa dixième session»<sup>4</sup>.

19. Depuis la 9<sup>e</sup> session, le Secrétaire a continué à échanger avec le secrétariat de l'UPOV et a bénéficié de contributions du Bureau. Au moment de la rédaction du présent document, des débats portant sur la mise au point de la version définitive de la FAQ étaient encore en cours, dans le cadre des processus pertinents de l'UPOV.

## **F. Groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique**

20. À sa 9<sup>e</sup> session, l'Organe directeur a encouragé les membres du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité (le Groupe de liaison sur la biodiversité) à poursuivre leur collaboration conformément à leurs mandats respectifs et, sous réserve que des ressources financières soient disponibles, a demandé au Secrétaire de continuer à participer activement aux activités pertinentes du Groupe de liaison sur la biodiversité, en particulier quant à la coordination de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

21. La 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP 15) à la CDB, au titre de la décision 15/13, a invité le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à mettre à profit le Processus de Berne, à continuer de renforcer la coopération et la collaboration entre les conventions relatives à la biodiversité et, ainsi, à contribuer à la mise en œuvre efficace et efficiente du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en facilitant un processus de coopération entre les parties aux conventions portant sur la biodiversité<sup>5</sup>.

22. Dans ce contexte, le secrétariat a participé à un atelier organisé par le PNUE en juin 2023 visant à préparer une troisième conférence à Berne, qui devrait se tenir au cours du premier trimestre 2024. Le PNUE a l'intention d'inviter à cette conférence des représentants du Bureau des membres du Groupe de liaison sur la biodiversité et d'autres organisations internationales et parties prenantes pertinentes.

## **G. Programme des Nations Unies pour l'environnement**

23. Le secrétariat a continué à participer aux réunions techniques de l'initiative liée au Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (InforMEA), ainsi qu'aux travaux du Comité de direction correspondant, qui est coordonné par le PNUE<sup>6</sup>. L'objectif d'InforMEA est de contribuer à une meilleure compréhension du droit de l'environnement en offrant à ses usagers un accès intuitif aux sources d'informations liées aux principaux sujets, par exemple la biodiversité, le changement climatique et la question des terres et de l'agriculture. Le portail facilite l'accès aux informations pertinentes et aux principaux éléments fournis par le secrétariat du Traité international, notamment la liste actualisée des parties, les décisions de l'Organe directeur et deux formations<sup>7</sup>.

24. Le secrétariat collabore avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE à la mise au point d'une nouvelle version du système de présentation des rapports en ligne, qui pourrait être exploitée dans le cadre du troisième cycle de rapports, en 2024, conformément aux procédures d'application.

---

<sup>4</sup> Au titre du paragraphe 10 de la résolution 12/2019, l'Organe directeur: «demande au Secrétaire du Traité international de continuer à coopérer avec le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et avec le Vice-Secrétaire général de l'UPOV sur l'examen des questions les plus fréquentes (FAQ) relatives aux interactions entre le Traité international, la Convention sur la diversité biologique et l'UPOV, en tant que base pour étudier les moyens qui permettraient de faciliter les échanges de données d'expérience et d'informations sur la mise en œuvre de la Convention UPOV, de la Convention sur la diversité biologique et du Traité international.»

<sup>5</sup> [www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-13-fr.pdf](http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-13-fr.pdf).

<sup>6</sup> <https://www.informe.org/fr/about>.

<sup>7</sup> <https://www.informe.org/fr/treaties/trait%C3%A9-international-sur-les-ressources-phytog%C3%A9n%C3%A9tiques-pour-l%E2%80%99alimentation-et-l>.

## H. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

25. Le Secrétaire a continué à participer aux réunions du Comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI (le Comité intergouvernemental) tenues au cours du présent exercice biennal

26. À sa 47<sup>e</sup> session, en juin 2023, le Comité intergouvernemental a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de renouveler son mandat pour l'exercice biennal 2024-2025 et a présenté un programme de travail. Le calendrier proposé comprend trois sessions complètes du Comité intergouvernemental consacrées aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles et une réunion d'une journée du Comité intergouvernemental dédiée aux ressources génétiques, afin de dresser le bilan des avancées obtenues dans les domaines des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, ainsi que débattre de toutes les questions soulevées lors de la conférence diplomatique.

27. La tenue d'une session extraordinaire du Comité intergouvernemental est programmée du 4 au 8 septembre 2023 afin d'examiner le texte du président concernant un projet d'instrument juridique international<sup>8</sup> et toutes les autres contributions des États membres de l'OMPI, dans le but de continuer à combler de manière satisfaisante les lacunes existantes.

28. Les membres du Comité préparatoire de la conférence diplomatique visant la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques se réuniront ensuite du 11 au 13 septembre 2023 afin d'établir les modalités d'organisation de la conférence diplomatique, notamment les dates, le lieu et la liste des pays et des observateurs invités. Le Secrétaire présentera un rapport sur les résultats de ces deux réunions, le cas échéant, à la 10<sup>e</sup> session.

## III. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES PARTIES PRENANTES

### A. Société civile et organisations paysannes

29. Les organisations de la société civile et les organisations paysannes ont continué à participer aux différents comités réunis pendant la période intersessions du Traité international. Le secrétariat a aussi invité ces organisations à participer à divers événements et leur a offert un espace de dialogue et d'échange d'informations<sup>9</sup>, notamment à l'occasion du colloque mondial sur les droits des agriculteurs<sup>10</sup>, dans le cadre du processus d'amélioration du Système multilatéral et lors de manifestations plus vastes organisées par la FAO<sup>11</sup>.

30. Le secrétariat a aussi continué à jouer un rôle actif dans le cadre des réunions, des activités de formation et des ateliers organisés par des organisations de la société civile et a communiqué à ces dernières des informations actualisées sur les activités pertinentes de l'Organe directeur. Il s'agissait notamment d'encourager la diffusion et l'utilisation des bases de données et des outils d'information<sup>12</sup>, des guides et autres matériels au service du renforcement des capacités intéressant la conservation et la gestion des

---

<sup>8</sup> WIPO/GRTKF/IC/43/5 – Texte du président sur le projet d'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques ([www.wipo.int/edocs/mdocs/tk/fr/wipo\\_grtkf\\_ic\\_43/wipo\\_grtkf\\_ic\\_43\\_5.pdf](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/tk/fr/wipo_grtkf_ic_43/wipo_grtkf_ic_43_5.pdf)).

<sup>9</sup> Réunions et visites sur le terrain, entre autres

- Conservation, utilisation durable de l'agrobiodiversité et droits des agriculteurs (11 novembre 2022);
- Conférence internationale GENUINE 2023: Stratégie mondiale relative à la conservation et à l'exploitation des ressources génétiques des arbres fruitiers (30 janvier 2023);
- Visite sur le terrain des bénéficiaires du projet du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages au Zimbabwe (20-25 mars 2023).

<sup>10</sup> Accueilli par le Gouvernement indien et organisé à New Delhi, du 12 au 15 septembre 2023.

<sup>11</sup> Manifestation hybride sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales et plus particulièrement en tant que voie pour surmonter la crise alimentaire, séance 5: table ronde sur le droit aux semences. La date de cette manifestation doit encore être annoncée.

<sup>12</sup> Par exemple le [système mondial d'information](#), l'[ensemble d'instruments au service de l'utilisation durable des RPGAA](#) et de nombreux autres matériels de renforcement des capacités, disponibles à l'adresse <https://www.fao.org/plant-treaty/tools/training/fr/>.

RPGAA, des ressources d'information sur les droits des agriculteurs<sup>13</sup> et d'autres domaines thématiques du Traité international.

## **B. Secteur privé**

31. Au cours du présent exercice biennal, le Secrétaire a continué à interagir directement avec les représentants de l'industrie semencière et à échanger des informations avec ceux-ci afin de faire progresser la mise en œuvre du Traité international, notamment en participant au Congrès mondial sur les semences qui est organisé chaque année par la Fédération internationale des semences.

32. Des représentants du secteur privé ont continué à participer activement au processus d'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral.

## **C. Universités et instituts de recherche**

Au cours du dernier trimestre de 2022, le secrétariat a contribué à une analyse fondée sur l'étude consacrée à l'appropriation, au contrôle et à la gouvernance des avantages des données pour l'alimentation et l'agriculture intitulée *Ownership, Control, and Governance of the Benefits of Data for Food and Agriculture: A Conceptual Analysis and Strategic Framework for Governance*. Cette étude, qui propose une analyse conceptuelle et un cadre stratégique en faveur de la gouvernance, était le résultat d'un partenariat avec le Bureau juridique de la FAO, l'initiative GODAN sur les données ouvertes mondiales relatives à l'agriculture et à la nutrition, des auteurs de l'Université d'Ottawa et Future Earth Canada.

## **IV. INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER**

33. L'Organe directeur est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document et à donner toute indication complémentaire qu'il jugera appropriée aux fins d'une coopération continue et efficace avec les organisations compétentes et avec les organes créés par des traités, compte tenu des éléments du projet de résolution présentés en annexe, pour examen.

---

<sup>13</sup> Promotion de l'utilisation de l'[inventaire](#) et options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs.

---

**PROJET DE RÉSOLUTION \*\*/2023**  
**COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET ORGANES**  
**INTERNATIONAUX**

**PARTIE I: ORGANISATIONS ET ORGANES INTERNATIONAUX**

---

**LORGANE DIRECTEUR,**

**Rappelant** la résolution 14/2022 et d'autres résolutions précédentes sur la coopération avec d'autres organisations et organes internationaux,

**Reconnaissant** que le Traité international est le principal accord intergouvernemental en matière de coopération internationale sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA),

**Notant avec satisfaction** le renouveau ou la poursuite de la coopération et de la collaboration avec les organisations internationales et d'autres groupes de parties prenantes pertinents, ainsi que du soutien de ces organisations et de ces groupes, afin de faire progresser les objectifs et la mise en œuvre du Traité international,

**Conscient** de l'importance d'une mise en œuvre harmonieuse et complémentaire du Traité international avec les instruments et processus pertinents, en particulier au niveau national, et notant qu'il demeure important d'aider les Parties contractantes des pays en développement à cet égard,

1. **Réaffirme** la nécessité de continuer à consentir les efforts nécessaires pour faire en sorte que les objectifs et le rôle du Traité international en matière de conservation et d'utilisation durable des RPGAA soient reconnus et soutenus par les institutions, organisations et processus internationaux pertinents;
2. **Encourage** les Parties contractantes à prendre des initiatives en vue d'une mise en œuvre plus complémentaire et plus harmonieuse du Traité international et des autres instruments internationaux pertinents, ainsi que d'une mise en œuvre cohérente et complémentaire de leurs différents objectifs et engagements, et **demande** au Secrétaire de faciliter ces initiatives, en collaboration avec les organisations partenaires, en fonction des demandes et sous réserve que des ressources financières soient disponibles;
3. **Se félicite** des débats en cours entre les secrétariats du Traité international et de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), **demande** au Secrétaire de poursuivre ces échanges en vue d'établir une coopération efficace entre les deux institutions et de chercher des moyens pratiques et des activités susceptibles de renforcer cette coopération et **demande également** que le Secrétaire présente un rapport à cet égard à la onzième session de l'Organe directeur;
4. **Se félicite** de la mise en œuvre du Programme commun de renforcement des capacités avec l'Alliance entre Bioversity International et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), **réaffirme** qu'il est nécessaire d'élargir le Programme et de veiller à ce que le Secrétaire continue à jouer un rôle actif en ce qui concerne la coordination, le suivi et l'analyse des résultats et des impacts, sous réserve que des ressources financières soient disponibles, et **demande** aux Parties contractantes et aux donateurs de fournir des fonds supplémentaires à l'appui de sa poursuite;
5. **Invite** le Secrétaire à continuer à renforcer la coopération et les synergies avec les autres membres du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité (le Groupe de liaison sur la biodiversité), ainsi qu'à établir ou reconduire des cadres de coopération, en fonction des besoins, et **encourage** les membres du Groupe de liaison sur la biodiversité à poursuivre leur collaboration conformément à leurs responsabilités, autorités juridiques et mandats respectifs, sous réserve que des ressources financières soient disponibles;
6. **Demande** au Secrétaire de continuer à participer activement aux réunions et processus pertinents du Groupe de liaison sur la biodiversité afin d'améliorer la coordination et les synergies entre les membres en faveur de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

7. **Demande** au Secrétaire de continuer à participer aux activités pertinentes de l'initiative liée au Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (InforMEA) et à collaborer avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à la mise au point d'une nouvelle version du système de présentation des rapports en ligne, ainsi qu'à d'autres activités connexes à l'appui du suivi de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;
8. **Demande** au Secrétaire de continuer à participer aux réunions pertinentes de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), selon qu'il conviendra et sous réserve que des ressources financières soient disponibles;
9. **Demande** au Secrétaire de faire rapport à l'Organe directeur, à sa onzième session, sur la situation de la foire aux questions (FAQ) de l'UPOV sur les interactions entre le Traité international, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'UPOV et de consulter le Bureau quant aux questions de collaboration susceptibles d'exiger la contribution des Parties contractantes pendant la période intersessions;
10. **Demande** au Secrétaire, selon qu'il conviendra et sous réserve que des ressources financières soient disponibles, de continuer à participer aux réunions pertinentes du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de participer, en 2024, à la conférence diplomatique visant la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques et d'informer l'Organe directeur, à sa onzième session, au sujet de ces réunions;
11. **Encourage** d'autres groupes de parties prenantes pertinents, en particulier les organisations de la société civile, les organisations paysannes et le secteur semencier, à renforcer encore leur engagement et leur coopération en vue de faire progresser la mise en œuvre du Traité international;
12. **Demande** au Secrétaire de continuer à encourager la coopération avec les autres organisations internationales, initiatives régionales et parties prenantes pertinentes et de renforcer les arrangements existants en matière de coopération afin de développer les synergies d'une façon compatible avec leurs mandats respectifs, les dispositions en matière de gouvernance et les programmes convenus, sous réserve que des ressources financières soient disponibles;
13. **Demande** au Secrétaire de continuer à faire rapport à l'Organe directeur sur la coopération avec d'autres organisations et organes internationaux pertinents et sur les activités de collaboration connexes.